

Avignon, le 14 Mars 2017

**Déclaration liminaire des représentants des personnels de
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES élus au Comité technique local.**

Monsieur le Président,

Nous siégeons aujourd'hui en 2ème convocation du CTL. En effet, en réponse aux attaques nationales sur les droits syndicaux, Solidaires finances publiques a décidé de ne pas siéger en 1ère convocation de cette instance. Les droits dits « dérogatoires » en vigueur à la DGFIP étaient le fruit de négociations entre l'administration et les organisations syndicales, du temps où le dialogue social existait encore dans notre administration. La durée des temps de préparation et de compte-rendu permettait, dans la plupart des cas, d'effectuer correctement notre travail.

Avec l'évolution de ces droits, ou plus exactement leur régression, il faudrait, dans le cas d'une instance prévue sur une demi-journée, travailler à sa préparation et à la rédaction de son compte-rendu lors d'une seule et unique demi-journée ? C'est manquer de respect au travail fourni par les représentants du personnel. Et plus grave encore, c'est réduire les droits des fonctionnaires ! Si le dialogue social n'est pas mort, ses funérailles approchent à grands pas...

De plus, les frais de déplacements des représentants suppléants qui viendraient siéger sans voie délibérative, et qui apportent leur contribution tant à la préparation des instances qu'aux débats au cours de celles-ci, ne seraient ainsi plus remboursés.

Sous couvert d'économies budgétaires et pour pallier de manière dérisoire aux manques d'effectifs dans les services, la DGFIP tente de dissuader les représentants du personnel de venir siéger dans les instances.

C'est une honte, mais tellement dans l'air du temps... Le mot « droit » est-il devenu la cause de tous les maux de la DGFIP ?

Solidaires finances publiques exige le maintien des droits dits « dérogatoires » à la DGFIP.

A l'ordre du jour de ce CTL figurent de nouvelles attaques contre le service rendu au public. La DGFIP continue, contre vents et marées, à penser que la dématérialisation totale serait la solution ultime ! Elle ose vanter dans tous ses écrits qu'internet est l'outil parfait, car utilisé en permanence par nos concitoyens. Pas par tous, loin de là, et la plupart des usages d'internet sont à but commercial. Voilà donc le service public réduit à un service commercial comme un autre ! Solidaires finances publiques, a toujours dénoncé l'utilisation à outrance des nouveaux moyens de communication. Et ce n'est pas la vision d'un syndicat passéiste comme l'affirme péremptoirement notre directeur général.

Le dernier rapport du Défenseur des Droits le souligne fortement suite à son enquête sur l'accès aux droits, et sa conclusion est nette. Cette institution relève que l'abandon des démarches administratives touchent essentiellement les personnes les plus jeunes (21% des 18-24 ans), les moins diplômées (18 % n'ont pas le baccalauréat), celles maîtrisant mal la langue française et les plus âgées ; les mêmes catégories se retrouvent

quant à la méconnaissance des démarches à entreprendre. Ces mêmes personnes qui ont besoin d'un véritable accueil physique renforcé. Mais la DGFIP n'en a cure et invente l'ASRDV...

Cet ASRDV qui, en plus de désorganiser complètement des SIP qui s'en sortaient tant bien que mal, va les couler complètement faute de moyens humains. Encore un bel exemple de dialogue et de gestion « humaine » ! Déplacement des usagers, prise de rendez-vous, contre-appels par les collègues des SIP, et agenda tenu par les chefs de service...En bon français, on appelle ça une usine à gaz !

Avec cet accueil spécialisé sur rendez-vous, concomitant avec un réaménagement de l'accueil du SIP d'Avignon, la DDFIP a, une fois de plus, mis la charrue avant les bœufs puisqu'aucune étude ergonomique n'a été menée en amont en association avec le CHS-CT, contrairement à ce qui a été fait lors de l'aménagement de l'espace accueil précédent, ou bien encore avec le réaménagement du CFP de Sorgues, ou celui, à venir du CFP de Montoux. A croire que préparer des réaménagements en concertation avec les représentants des personnels ne fait plus partie des priorités de notre administration...Serait-ce parce que cela fonctionne ?

Ce CTL abordera également la mise en place d'un pôle d'évaluation domaniale (PED) couvrant notre département, celui des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence, soit un secteur géographique de 16000 km² ! C'est plus de la moitié de la surface totale de la région PACA ! Et tout ça avec 6 évaluateurs ! Et la DGFIP ose appeler ça un progrès ! Et là encore, que de circonvolutions grammaticales, que de techniques éculées de communication, que de réunions inutiles pour faire passer cela pour une amélioration de nos services ! Que la DGFIP assume ! Cette situation n'est due qu'aux suppressions massives de postes et à son incapacité à faire entendre raison à nos élus, mais en aucun cas à une volonté d'améliorer le service public ! Solidaires finances publiques sera extrêmement vigilant au sort que vous réserverez aux évaluateurs concernés.

Sur ces deux points de cette instance en particulier, nous souhaiterions connaître les raisons qui vous ont conduit à ne pas les soumettre au vote.

En cette année d'élection présidentielle de tous les dangers pour la fonction publique, Solidaires finances publiques s'attachera, plus que jamais, à défendre nos collègues face aux attaques qu'ils subissent de toute part, et à obtenir de l'administration une DGFIP forte, garante de la sécurité de tous nos concitoyens dans un monde livré aux pires spéculateurs.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES continuera de combattre les dérives anti-fonctionnaires ainsi que la stigmatisation des plus faibles de nos concitoyens, et placera toujours l'humain comme priorité absolue avant toute autre considération.